

COMITE DIRECTEUR DE SECTION

- **Président :**
 - Bernard FRANCOZ
 - president@archersmontigny78.fr
- **Trésorier :**
 - Guy ARNOUX
 - tresorier@archersmontigny78.fr
- **Secrétaire :**
 - Françoise MAHIAS
 - club@archersmontigny78.fr
- **Courriel Club :**
 - club@archersmontigny78.fr
- **INFORMATIONS COMPAGNIE :**
 - Site web :
 - <http://www.archersmontigny78.fr>

RUBRIQUES DU SITE WEB

<http://www.archersmontigny78.fr>

- **En accès public**
 - Synthèse Actualités (Vie de la Compagnie, compétitions,..)
 - Agenda de la Compagnie (cours, événements,..)
 - Règlement intérieur
 - Plaquette d'information
 - Histoire de la Compagnie
- **En accès privé**
 - Détail des Actualités (Vie de la Compagnie, compétitions,..)
 - Photothèque
 - Espace Compétitions
 - Publication des Mandats des concours
 - Application d'inscription

EVENEMENTS DE LA COMPAGNIE

- **SEPTEMBRE :**
 - Mardi 10 - 18H00**
 - Début des entraînements en salle (hors débutants)
 - Mardi 17 - 18H30**
 - Début des séances Initiation débutants Enfants
 - Vendredi 20 - 18H45**
 - Début des séances Initiation débutants Adultes et Ados
- **OCTOBRE :**
 - Samedi 19 et Dimanche 20**
 - Compétition officielle Salle organisée par la Compagnie
- **NOVEMBRE :**
 - Samedi 9**
 - Soirée début d'année
- **DECEMBRE :**
 - Vendredi 20 - 19H00**
 - Tir de Noël (rencontre interne pour tous les adhérents)
- **JANVIER :**
 - Vendredi 17 - 19H00**
 - Tir de la Saint Sébastien
 - Dimanche 19**
 - Concours Débutants de Rambouillet (faisant partie intégrante de l'initiation)
- **MARS :**
 - Dimanche 29**
 - Concours Interne de la Compagnie (pour tous les adhérents)
- **AVRIL :**
 - Jeudi 23 - 20h00**
 - Coupe des Diane, réservée aux adhérentes féminines
- **MAI :**
 - Dimanche 9**
 - Tir du Roy + Barbecue
 - Samedi 16 et dimanche 17 * dates à confirmer**
 - TAE organisé par la Compagnie
- **JUIN :**
 - Lundi 8**
 - Assemblée Générale de la Compagnie
 - Dimanche 28* date à confirmer**
 - Sortie Compagnie de fin de saison
 - Vendredi 26**
 - Clôture de la saison 2019/2020
- **Les jeudis (5 jeudis) à 20h00 : dates à déterminer**
 - Les Jeux dits d'Arc ou Jeudis d'Arc : rencontres entre archers de la Compagnie avec règles de mise à niveau des forces de chacun
- **Rencontres Jeunes « 1200 flèches » : 5 dates à déterminer**
 - Déplacements en ½ journée le WE



COMPAGNIE DE TIR A L'ARC de l'A.S. Montigny-le-Bretonneux Saison 2019-2020



INFORMATIONS GENERALES

➤ LIEUX DE PRATIQUE :

- ❑ Centre sportif PIERRE DE COUBERTIN, salle n°2
- ❑ Terrains extérieurs (La Coudre, Pierre de Coubertin) toute l'année
- ❑ Pendant les vacances scolaires, horaires précisés par une information « Compagnie ».

➤ SALLE :

❑ **Mardi (accès salle réservé aux 1ère Compagnie)**

- ❑ 18H15 - 20H00 :
 - Initiation jeunes débutants, début de l'initiation à 18h30.
- ❑ 18H15 – 20H15 :
 - Perfectionnement jeunes (séances encadrées par un entraîneur/préparateur physique) , début de l'entraînement à 18h45, arcs montés, archers échauffés
- ❑ 20H30 - 22H30 :
 - Entraînement perfectionnement et compétition (séances encadrées par un entraîneur/préparateur physique)

❑ **Jeudi**

- ❑ 18H00 - 22H30 :
 - Entraînement libre

❑ **Vendredi**

- ❑ 19H00 - 20H30 :
 - Initiation adultes et ados débutants
- ❑ 20H30 - 22H30 :
 - Entraînement libre

❑ **Dimanche**

- ❑ 09H00 - 12H00 :
 - Entraînement libre, uniquement certains dimanches (voir planning sur le site)

➤ EXTERIEUR :

- ❑ Seul à partir du niveau flèche bleue et si âgé d'au moins 18 ans, sinon accompagné par un archer autorisé ou par un membre du bureau ou des initiateurs
- ❑ Tous les jours de 09H00 à 22H30 ou à la tombée de la nuit

ECOLE DE TIR 2019/2020

➤ DEBUTANTS :

- ❑ Petit matériel à la charge de l'archer (achat par la Compagnie)
- ❑ Prêt d'un arc par la Compagnie pour l'année
- ❑ Accès aux pas de tir selon règlement intérieur de la Compagnie qui se réserve le droit de refuser la poursuite de l'activité en cours d'année (non-aptitude constatée, éléments perturbateurs...).

❑ **Jeunes débutants : à partir de 12 ans**

- Créneau d'initiation encadré tous les mardis de 18h30 à 20h00 (hors vacances scolaires)

❑ **Adultes et Ados débutants : 14 ans et plus**

- Créneau d'initiation encadré tous les vendredis de 19h00 à 20h30 (hors vacances scolaires)

❑ **OBLIGATOIRE POUR TOUS les débutants :**

- participation à au moins un concours réservé aux débutants

➤ NON DEBUTANTS :

❑ **Jeunes :**

- Créneau de perfectionnement encadré par un entraîneur tous les mardis de 18h15 (début à 18h45 arc monté, échauffement fait) à 20h15, hors jours fériés et vacances scolaires excepté le 22 octobre, du 10 septembre 2019 au 16 juin 2020.

❑ **Adultes et Ados :**

- Entraînement perfectionnement et compétition tous les mardis de 20h30 à 22h30, hors jours fériés et vacances scolaires, excepté le 22 octobre, du 10 septembre 2019 au 16 juin 2020 (**entraînement réservé aux archers en 1ère Compagnie**)

Et bien sûr :

- ❑ propositions de formations externes (archer, entraîneur, arbitre, ...)
- ❑ sélections dans les équipes de club sur les circuits par équipe (Division Départementale et Division Régionale)

INSCRIPTION

La Compagnie de Tir à l'Arc de l'Association Sportive de Montigny le Bretonneux est une section de l'ASMB affiliée sous le n° 0878132 à la Fédération Française de Tir à l'Arc (FFTA).
Chaque membre de la Compagnie est titulaire d'une licence FFTA dont le coût est inclus dans le coût d'inscription.

➤ COTISATIONS :

- ❑ Débutants
 - Cotisation adulte débutant né avant le 01/01/2000
 - 168 € (dont licence 77€)
 - Cotisation jeune débutant né après le 01/01/2000
 - 144 € (dont licence 53€)
 - Forfait petit matériel pour débutant
 - 56 €
- ❑ Non débutants
 - Cotisation adulte non débutant né avant le 01/01/2000
 - 146 €
 - Cotisation jeune non débutant né après le 01/01/2000
 - 122 €
 - Cotisation 2ème compagnie
 - 35 € (sans licence)
- ❑ Réduction « famille » au delà du 1er inscrit
 - 30 € (si pas de cotisation réduite)

- ❑ Prêt d'un arc pour l'année pendant les deux 1ères années
- ❑ Location d'un arc : 80€/an à partir de la 3ème année d'inscription

➤ PIECES A FOURNIR :

- ❑ Chèque de cotisation
- ❑ Feuille d'inscription complétée et signée
- ❑ Pour les mineurs, autorisation parentale de sortie après les cours.
- ❑ Acceptation du règlement intérieur de la Compagnie.
- ❑ Un certificat médical attestant l'absence de contre indication à « **la pratique sportive en compétition** » datant de moins d'un an pour toute nouvelle prise de licence. Pour un renouvellement de licence, un certificat médical est exigé tous les 3 ans à condition que l'archer atteste qu'il a répondu "non" à toutes les questions du questionnaire de santé. Utilisation du document de renouvellement de licence de la FFTA.